

D.N'S.N'K/NG, JM/25/08/86
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SÉCURITÉ
DE LA RECRUTÉ ET DE LA JUSTICE
PUBLIQUE ET DE LA RESSOURCE HUMAINE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE.

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

M. Bang
du 22 Octobre 1987,
ARRETE N° 87/590 /1. MISS/DGFP/
DGPCE portant Inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année 1986
de certains Ingénieurs Géomètres Prin-
cipaux des Cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques.
(Cadastre) en tête : MACKOSSO Gastan.

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant
ratification de l'ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984, portant
modification de certaines dispositions de la constitution du
8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des Fonctionnaires ;

SG/MTPCUHE

(/u le décret 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des Services Tech-
niques ;

(/u le décret 62/130 du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret 62/197 du 5 Juillet 1962, fixant
les catégories et hiérarchies des cadres, créées par la loi
15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des Fonction-
naires ;

(/u le décret 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret 65/170 du 25 Juin 1965 règlementant
tant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret 62/196 du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret 80/330 du 27 Décembre 1980 portant
dissociation des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret 84/856 du 8 Août 1984, portant
nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret 87/481 du 20 Décembre 1987, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 87/482 du 26 AOÛT 1987, portant
organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations Administratives des
Agents de l'Etat ;

(/u le décret 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la
prise d'effet des avancements et reclassements ;

(/u le décret 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le Procès verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 17 Juillet
1986 ;

D.G.B :

D.C.A :

Mesang

pour le 2ème échelon 2ans

ARTICLE 1ER. - Sont inscrits au tableau d'avancement/au titre de l'année 1986, les Ingénieurs Géomètres Principaux des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (CADASTRE) dont les noms suivent

- MACKOSSO (Gaston)	Cadastre	Brazzaville
- MANGOUELEH Béoleh	"	Ouessou
- NDINGA-KOULA (Alphonse)	"	Pointe-Noire
- NDINGA- OPIERO	"	Brazzaville
- MABIALA-TATY Etienne	"	"
- ELO (Albert)	"	"

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 22 Octobre 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

M. Kimbembe

Angé Edouard POUNGUI

Angé Edouard POUNGUI.

mandant Dieudonné KIMBEMBE.-

EMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- BST/DGPCE 2
- DGB 2
- DCF 2
- SGG/BC 3
- B/S 2
- MTPCUHE 2
- SG/DAF 3
- CRETH 2
- DIR. TOURISME 2
- CADASTRE B/VILLE 2
- " OUESSO 2
- " POINTE-NOIRE 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3/34